Commission des titres d'ingénieur

Décision n° 2025/01
relative à l'accréditation de
EPF
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	**EPF**
Sigle :	EPF
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Cachan, Montpellier, Troyes, Munich, Saint-Nazaire

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Décision N°2019/01-10

Objet de la demande d'accréditation

PE (Périodique, renouvellement d'accréditation)

Ingénieur diplômé de l'EPF, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur les sites de Cachan, Troyes, Montpellier.
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité production et automatique, en partenariat avec la Hochschule de Munich (diplôme conjoint), en formation initiale sous statut d'étudiant sur les sites de Cachan et Munich (Allemagne) – (***en remplacement de : Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité production et automatisation***).
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité Systèmes d'information, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites de Cachan et de Montpellier - (***en remplacement de : Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité systèmes d'information et génie industriel***).

NV (nouvelle voie d'accès à une formation existante)

Ingénieur diplômé de l'EPF, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1ère année puis sous statut d'apprenti les 2ème et 3ème années, sur les sites de Cachan, Troyes, Montpellier.

NS (nouveau site pour délivrer une formation existante)

Ingénieur diplômé de l'EPF, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'étudiant la 1ère année puis sous statut d'apprenti les 2ème et 3ème années, sur le site de Saint-Nazaire.
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité Systèmes d'information, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites de Saint-Nazaire et de Troyes.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par EPF ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, rapporteure principale), Farida MAZARI (membre de la CTI, corapporteure), Marc GUYON (expert auprès de la CTI), Teresa SANCHEZ-CHAPARRO (experte internationale auprès de la CTI), Anne SCHULZ-

BEENKEN (experte internationale auprès de la CTI), Gabin BAFOIL (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 janvier 2025 ;

- Entendus : Monsieur Éric Savattero, Directeur Général Adjoint ; Madame Odile Matisse-Sarralie, Directrice Générale adjointe en charge de la formation ; Monsieur Frédéric Ragueneau, Directeur Général Adjoint en charge de la recherche

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'EPF, sur le site de Montpellier	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'EPF, sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'EPF, sur le site de Cachan	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité production et automatique, en partenariat avec Diplôme conjoint avec HOCHSCHULE de MUNICH (Allemagne), sur le site de Cachan	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité production et automatique, en partenariat avec Diplôme conjoint avec HOCHSCHULE de MUNICH (Allemagne), sur le site de Munich	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité Systèmes d'information, sur le site de Cachan	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité Systèmes d'information, sur le site de Montpellier	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	**Voie de formation**	**A compter de la rentrée universitaire**	**Jusqu'à la fin de l'année universitaire**	**Durée d'accréditation**
Ingénieur diplômé de l'EPF, sur le site de Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'EPF, sur le site de Saint-Nazaire	FISEA	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité Systèmes d'information, sur le site de Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	**Voie de formation**	**A compter de la rentrée universitaire**	**Jusqu'à la fin de l'année universitaire**	**Durée d'accréditation**
Ingénieur diplômé de l'EPF, sur le site de Cachan	FISEA	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'EPF, sur le site de Troyes	FISEA	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'EPF, sur le site de Montpellier	FISEA	2025	2027-2028	restreinte

Décision défavorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Motif de l'avis défavorable
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité Systèmes d'information, sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'apprenti		Manque de maturité du projet ; le refus résulte notamment des non-conformités suivantes : - Elaboration non aboutie du projet de formation : o Pas d'expression du besoin du monde socio-économique, de soutien d'entreprises ; o Incertitude sur le CFA associé, pas de projet de convention ; o Une absence à la direction du site au moment de l'élaboration du projet qui a nui à l'émergence d'une dynamique collective et à l'identification d'un porteur pédagogique du projet ; - Les conditions au moment de l'audit ne permettent pas de garantir à Troyes un fonctionnement multisite identique aux autres sites de cette spécialité.

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.
L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI de tous les éléments relatifs au projet de création d'une nouvelle filière d'admission réservée aux femmes : aspects légaux, modalités de recrutement, programme spécifique prévu pour les élèves issues de cette filière, suivi spécifique des élèves depuis les candidatures jusqu'à l'insertion. L'EPF devra fournir ces éléments **au plus tard le 15 mars 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Mettre en place les outils de gouvernance permettant de distinguer l'école d'ingénieur EPF de la fondation EPF ; lever les ambiguïtés relatives au positionnement d'EPF Africa par rapport à l'école d'ingénieur EPF ;
- Assurer la représentation avec voix délibérative des personnels et élèves au sein du conseil d'administration ;
- Renforcer l'autonomie et la dynamique des sites par la création d'instances locales réunissant l'ensemble des parties prenantes de chaque site ;
- Poursuivre la réflexion sur l'identité de l'école ; lui associer une stratégie et une politique de communication permettant d'assurer un recrutement à la hauteur des ambitions de l'EPF sur toutes les formations et tous les sites ;
- Pérenniser les collaborations recherche avec les laboratoires à St Nazaire ;
- Faire aboutir le déploiement d'une démarche qualité généralisée adaptée à la politique de croissance de l'EPF et à son fonctionnement multisite ;
- Favoriser et améliorer l'intégration des apprentis dans la vie de l'école et dans la vie associative étudiante ;
- Améliorer le taux de réponse aux enquêtes d'insertion ;
- Mettre en place un observatoire prospectif des métiers ;

Pour le diplôme d'ingénieur EPF :

- Identifier la base commune nécessaire de formation à la RSE et la déployer pour les 2 voies FISE et FISEA ;
- Faire aboutir pour les deux voies la démarche compétences jusqu'à l'évaluation du développement de ces compétences chez les apprenants ;
- Pour la FISEA :

    - o Introduire une formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat,
    - o Décliner un livret d'apprentissage spécifique, en relation avec les compétences attendues, à évaluer pour cette formation ;

Pour le diplôme d'ingénieur de l'EPF, spécialité production et automatique (en remplacement de production et automatisation), **diplôme conjoint avec la Hochschule Munich** :

- Introduire à côté des activités pratiques existantes des modules méthodologiques relatifs à l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- Introduire des modules relatifs à la responsabilité sociétale, l'éthique et la déontologie ;
- Valoriser par des certifications du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) les fortes compétences en français et en allemand des apprenants et rendre obligatoire le niveau B2 en français pour les non-francophones, conformément à R&O ;
- Poursuivre le travail mené pour aboutir à un équilibre des recrutements dans chaque pays ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit et renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la formation d'ingénieur de l'EPF, spécialité Systèmes d'information :

- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit et renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Décliner des livrets d'apprentissage en relation avec les compétences attendues, à évaluer pour cette formation ;
- Introduire des activités spécifiques pour la formation à et par la recherche ; Procéder à la semestrialisation du cursus sur le site de Cachan ;
- Mettre en place des moyens spécifiques pour amener l'ensemble des apprentis au niveau d'anglais nécessaire pour l'obtention du diplôme, notamment sur le site de Montpellier.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE©, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'EPF	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité production et automatique	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'EPF, spécialité Systèmes d'information	2025	2029-2030

Application de l'approche européenne pour l'assurance qualité des diplômes conjoints (European Approach).

1. Éligibilité	Conforme
2. Objectifs d'apprentissage	Conforme
3. Programme ingénieur	Conforme
4. Admission et reconnaissance des compétences et des diplômes	Conforme
5. Formation, enseignement et évaluation	Conforme
6. Accompagnement étudiants	Conforme
7. Ressources	Conforme
8. Transparence de l'information	Conforme
9. Assurance qualité	Conforme

La commission a étudié le rapport du comité et a conclu à sa conformité sans réserve au référentiel de l'approche européenne.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 15 janvier 2025.
En présence de Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, William LIS, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUD et Sonia WANNER.
Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 11 février 2025.

La rapporteure principale	Le secrétaire greffier	La présidente
Marie-Annick GALLAND	Sébastien LOBIAU	Claire PEYRATOUT
M.A. Galland	*SLebiau*	